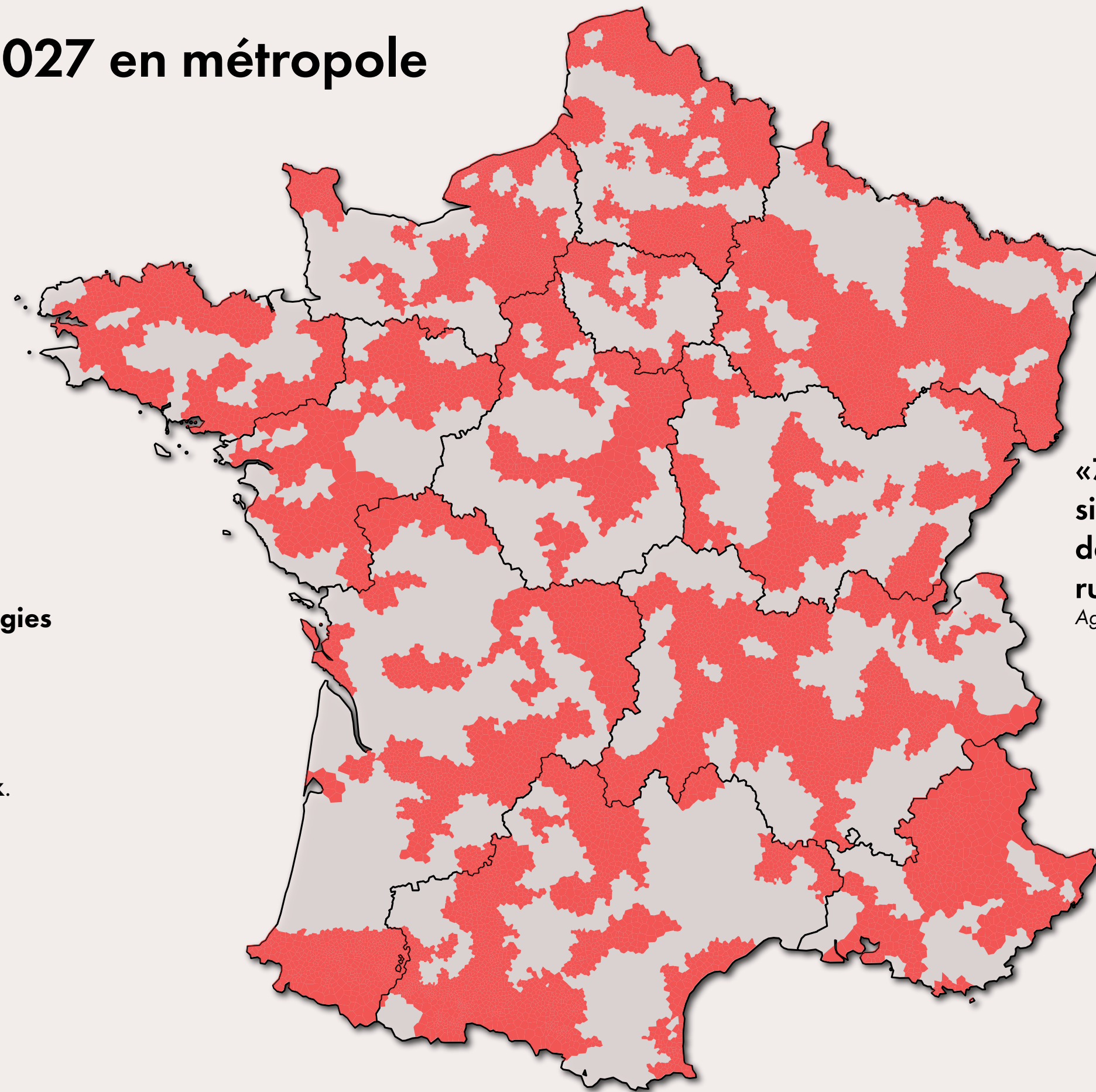


Les Territoires d'industrie 2023 - 2027 en métropole

Sur la phase 2023 - 2027*, **183 Territoires d'industrie** s'engagent dans une politique de réindustrialisation à travers des plans d'action portés par les élus et les industriels, accompagnés par l'État, les opérateurs et les Régions afin d'accélérer les projets industriels locaux.

Quelles priorités?

- Accélérer la **transition écologique et énergétique** des territoires.
- Faire des territoires des écosystèmes d'**innovation** et favoriser les **synergies** locales.
- Lever les freins au recrutement et **développer les compétences**.
- Mobiliser **un foncier industriel adapté aux besoins et aux enjeux**.



«70% de l'emploi industriel se situe en dehors des métropoles, dans les territoires périurbains, ruraux et villes moyennes.»

Agence de la cohésion des territoires

Intercommunalités ou groupes d'intercommunalités situés dans les campagnes, les espaces périurbains et les villes petites et moyennes qui sont concernés par le programme. Ces espaces présentent une forte identité et un savoir-faire industriel.

* Le programme national est lancé en 2018